

Dossier de Presse

Edition 2014



SOMMAIRE

- 1 - Le concours CREA'VIENNE
- 2 - Les Dotations
- 3 - les Partenaires
- 4 - Les actions de communication



5 prix
décernés dans 3 catégories

- Prix Projet**
10 000 €
- Prix Création**
10 000 €
- 2 Prix Coup de Coeur**
2 x 8 000 €
- Prix Reprise**
10 000 €

Infos et inscriptions
www.creavienne.fr
 Date limite de dépôt des dossiers : le 31 mars 2014



1 - Le concours CREA'VIENNE



Pourquoi le concours CREA'VIENNE ?

Fort du succès rencontré par Créa'Vienne depuis 6 années, le CEI, pépinière d'entreprises du Département de la Vienne, et la pépinière René Monory de Châtellerault, lancent **la 7^{ème} édition du concours le 3 février 2014**. Au fil des années, ce concours original est devenu un événement incontournable dans le monde économique départemental.

Innovation, création de richesse, maintien et développement de l'emploi, aménagement du territoire : l'intérêt de la création d'entreprise est manifeste. En témoigne la multiplicité des intervenants, nationaux et locaux, publics et privés, sur ce thème; en témoigne également l'ampleur des moyens et des politiques déployés pour encourager la création d'entreprise : aides au créateur, pépinières d'entreprises, simplifications administratives.

C'est en ce sens qu'est né le **concours Créa'Vienne** : inciter à la création et à la reprise d'entreprises sur notre territoire, tout en bénéficiant de l'accompagnement de professionnels de la création d'entreprise et favoriser ainsi l'innovation, la pérennité et la création d'emplois sur le Département de la Vienne.

Mais, le concours **Créa'Vienne** a également pour volonté de :

- Promouvoir l'esprit entrepreneurial au sens large ;
- Donner une visibilité régionale et nationale au territoire de la Vienne,
- Créer des synergies, au travers d'une action et une communication communes, entre les différents partenaires intervenants sur ce projet.

Dans quelle catégorie déposer mon dossier ?

Les candidats pourront déposer un dossier dans l'une des catégories récompensées :

- o **Catégorie PROJET** : tout projet dont la création d'entreprise est prévue à moins de 6 mois sur le département de la Vienne ;
- o **Catégorie CREATION** : toute entreprise créée depuis moins de 2 ans sur le département de la Vienne ;
- o **Catégorie REPRISE** : toute entreprise reprise depuis moins de 2 ans sur le département de la Vienne
- o **La mention INTERNATIONALE** pourra être choisie en plus d'une des trois catégories. Peuvent déposer un dossier de candidature dans cette catégorie, les activités qui ont un rayonnement à l'international (développement de marché à l'export, partenariats internationaux, transfert de technologies...)

Deux prix coup de cœur : Prix du CEI86 et Prix du RADEC, seront également décernés à des candidats choisis parmi les candidats auditionnés par le jury et qui auront candidaté dans l'une des trois catégories proposées.

Les dates à retenir

Lundi 3 février : ouverture aux candidatures

Lundi 31 mars : clôture des candidatures

Avril : comité-lecteur → 1^{ère} sélection sur dossier

Mardi 13 mai : audition des candidats retenus sur dossier et sélection des lauréats d

Juin : remise des prix

Pour candidater : www.creavienne.fr

Rubrique : Déposer mon dossier

2 - Les dotations

Quelles récompenses ?

Les lauréats gagneront un « **pack entrepreneur** ». Ce pack consiste à récompenser les lauréats par des dotations en numéraire mais également en nature (accompagnement de partenaires, adhésions aux clubs, hébergement en pépinière ...), de manière à leur donner toutes les clés pour démarrer dans de bonnes conditions leur création ou reprise d'entreprise.

5 packs seront décernés aux 5 lauréats de cette 7ème édition ; et pour la 1^{ère} fois, des dotations exceptionnelles :

3 prix de 10 000 euros

pour les 3 prix principaux

2 prix de 8000€

pour les 2 Coups de Cœur

Zoom sur le Pack Entrepreneur

- Une dotation en numéraire
- Des heures de conseil en juridique
- Une formation dispensée par l'Ordre des Experts-comptables
- Un pack communication (cartes de visites, plaquettes...)
- 2h de coaching "dirigeant d'entreprise"
- Un Carte Club Futuroscope
- Une adhésion au Club Entreprendre
- Un hébergement gratuit en pépinière d'entreprises (bureau ou atelier)
- Un trophée

Mention « international »

- Une formation « autodiagnostic Export »
- Une adhésion au Club FuturExport

3 - Les partenaires

Les partenaires de cette 7ème édition

Le concours Créa'Vienne compte dans ses rangs de nombreux partenaires économiques et institutionnels.

- **Banques** : le Crédit Mutuel, par ailleurs fondateur de Créa'Vienne avec le CEI, et le Crédit Mutuel Solidaire, le Crédit Agricole, la Société Générale, la Poste, La Banque Populaire
- **Entreprises nationales et locales** : EDF, MACC, Séri, ABC Essai, Enviro Développement, Saneco, Fenwick, Forte Impression, Megatop, MYA.SEE, le Futuroscope, SCS.
- **Assurances** : AG2R La mondiale,
- le Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables
- l'Ordre des avocats de Poitiers
- **Associations locales et nationales** : le Groupement d'Entreprises du Chauvinois (GEC), WTC et son club d'affaires Futurexport, le Club Entreprendre,
- **Partenaires institutionnels** : le Conseil Général de la Vienne, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, l'Europe.



4 - Les actions de communication



Le concours **CREA'VIENNE** est aujourd'hui un évènement attendu par les entrepreneurs. L'objectif est qu'il soit accessible au plus grand nombre, tant sur la nature des catégories pour concourir, que sur la diffusion de l'information.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique volontariste commune en faveur du développement du tissu économique départemental, l'équipe du concours **CREA'VIENNE** sera aux côtés du Conseil Général de la Vienne, des Communautés d'Agglomération Grand Poitiers et du Pays Châtelleraudais **au Salon des Entrepreneurs** qui se tiendra à Paris les 5 et 6 février prochains.

Le concours évolue d'année en année... et pour 2014, nous pouvons noter des évolutions significatives :

- Le lancement du concours chez un ancien lauréat, Maltier le Malletier, témoigne du dynamisme du concours et, le témoignage de 2 anciens lauréats, vient renforcer l'image d'un concours comme étant un véritable accélérateur dans le démarrage de jeunes entreprises ;
- Les catégories de prix ont été réaménagées pour donner la chance au plus grand nombre de pouvoir se porter candidat et de faire valoir son idée de création ou de reprise d'entreprise ;
- Des packs entrepreneurs toujours très bien dotés grâce à la confiance de nos partenaires, et des primes en numéraire exceptionnelles : **jusqu'à 10000 euros pas prix !**
- La mise en place d'un **jury d'experts** entre la clôture du concours et l'audition des candidats afin de valider des points techniques relatifs à certains secteurs d'activités ;
- Une communication locale et nationale et une large présence sur le web avec www.creavienne.fr et une présence accentuée sur les réseaux sociaux **Facebook, Twitter, LinkedIn**, avec notamment des vidéos mises en ligne pendant la durée du concours
- La création d'une **procédure d'inscription automatisée et dématérialisée** qui permet à chaque candidat d'accéder à un espace personnel sur le site du concours et de gérer sa candidature (dossier, pièces à joindre...) jusqu'à la date de clôture du concours.
- La réalisation de **vidéos des lauréats** pour être encore plus visible sur la toile ;

CONTACTS

CONCOURS
CREAVIENNE 

Virginie Bretaudeau et Géraldine MUSSET – CEI86

vbretaudeau@cei86.com - gmusset@cei86.com

05 49 49 64 46

Yvonne LEAUTHAUD – RADEC

yvonne.leauthaud@capc-chatellerault.fr

05 49 21 96 67

Créa'Vienne // Rejoignez-nous

